

lice a fourni un nombre suffisant de soldats pour la protection de cet équipage, et il sera protégé.

L'honorable M. TARTE : Avec la permission de la Chambre, je suggérerais que mon honorable ami le ministre du Travail offrit sa médiation. Dans certains cas, une offre semblable, faite non officiellement, a produit de bons résultats. L'honorable ministre a pour le seconder, je suis heureux de pouvoir le dire, des fonctionnaires, et particulièrement un sous-ministre, très habiles. Je suis porté à croire qu'une tentative de médiation aurait de bons effets.

M. T. C. CASGRAIN (Montmorency) : M. l'Orateur, il se peut que je contrevienne au règlement ; mais je terminerai mon discours par une motion, si cela est nécessaire. L'état de choses actuel à Montréal a duré assez longtemps, et le gouvernement devrait prendre des mesures pour y mettre fin, et venir au secours de la municipalité de Montréal dans cette difficulté dont le caractère n'est pas local, mais dont, au contraire, les effets sont ressentis par tout le Canada. Il est notoire que le commerce, non seulement de Montréal, mais du pays tout entier, est paralysé par cette grève ; le commerce des bestiaux et tous autres commerces. Chaque jour il arrive de nouveaux navires dans ce port, et point de débardeurs pour décharger ces navires. Un particulier fort bien renseigné m'informe que les marchands de tout le Canada vont éprouver des pertes considérables si cette grève se prolonge. Nombre de marchands de détail, comme nombre de marchands de gros, seront ruinés probablement si cet état de choses persiste. Il me semble que c'est là une des circonstances dans lesquelles le bureau du Travail devrait exercer son influence en vue de calmer les esprits. Il est grandement temps que le bureau du Travail fasse quelque chose. Je ne sais trop s'il a fait quoi que ce soit jusqu'à présent, on ne dit pas s'il a tenté d'exercer sa médiation entre les débardeurs et les propriétaires de navires dans le but de mettre fin à la grève. La députation et le pays ont le droit d'être renseignés sur ce point. Si rien encore n'a été fait par le bureau du Travail, je compte que l'honorable ministre du Travail va mettre à la disposition des intéressés le nombre de ses employés qu'il faudra, et particulièrement le chef de ce département, de manière à terminer cette grève le plus tôt possible.

Je le répète, c'est une question qui intéresse non seulement la ville de Montréal, mais le commerce de tout le pays. La ville de Montréal débourse de fortes sommes chaque jour pour le soutien des troupes qui maintiennent l'ordre. Nous avons dans diverses parties du pays, non seulement dans le district militaire de Montréal, mais à Québec, à Toronto, et autres endroits, des militaires qui tout en faisant leur devoir le mieux possible, ont bien peu de chose à faire. Ne pourrait-on pas les envoyer à Montréal

pour remplir la fonction dont les citoyens de la ville sont chargés à l'heure qu'il est. C'est un très grand inconvénient pour beaucoup de ces citoyens d'être forcés de rester sous les armes. Nombre d'entre eux perdent leurs emplois. Des membres du 65e, des Royal Scots et autres ont à répondre à l'appel ; et les patrons d'un grand nombre d'entre eux les avertissent que si leurs services sont requis beaucoup plus longtemps, ils perdront leurs situations. En vertu de la loi du pays, les miliciens peuvent être appelés sous les armes dans tout temps. Mais, d'autre part, puisque nous avons des troupes stationnées à Toronto, à Saint-Jean, à Québec et ailleurs, que nous payons régulièrement, il me semble que les autorités pourraient les envoyer à Montréal prendre la place des miliciens. J'ai l'espoir, en premier lieu, que le bureau du Travail fera tout en son pouvoir pour mettre fin à cette grève le plus tôt possible, et, en second lieu, que l'autorité militaire viendra au secours de l'autorité municipale en vue du maintien de la paix sur les quais. Je propose, appuyé par M. Kemp, que la Chambre lève sa séance.

M. R. BICKERDIKE (Montréal, Saint-Laurent) : M. l'Orateur, nous nous rendons tous compte de la vérité des paroles prononcées par l'honorable député qui vient de reprendre son siège. C'est notre désir à tous que cette grève se règle, et tout ce qu'il était possible de faire pour atteindre ce but a été fait. Nous avons tous des conseils à offrir, mais aucun ne peut être mis à exécution. Des conférences ont eu lieu depuis deux ou trois jours entre les représentants des débardeurs et les représentants des propriétaires de navires à Montréal ; j'ai été appelé à les présider. Nous avons siégé pendant trois nuits dans le but d'amener une réconciliation. Les propriétaires de navires dans chaque cas se sont rendus aux demandes des ouvriers ; ils consentent à leur payer les salaires qu'ils exigent ; mais ils se refusent absolument à reconnaître l'union. Sur ce point, pas d'entente possible. Les débardeurs refusent de retourner au travail à moins qu'on n'emploie les membres de l'union et les membres de l'union seulement. Les propriétaires de navires, de leur côté, disent qu'ils emploieront les hommes qui leur conviennent le mieux, qu'ils soient ou non de l'union.

L'honorable député de Montmorency (M. Casgrain) a parlé des troupes de Saint-Jean. Elles sont maintenant sur les lieux, étant arrivées hier. Il n'y a pas de désordres sur les quais ; l'ordre y est maintenu ; tout homme qui désire se mettre à l'ouvrage est protégé ; tout ce qu'il était possible de faire a été fait.

Je viens de recevoir à l'instant une communication téléphonique du président de la société des propriétaires de navires à vapeur. Il m'informe qu'à peu près 1,100 hommes sont maintenant à l'ouvrage sur les quais,